

## Renouvellement des déclarations au registre RGPD

La campagne de reconduction des déclarations RGPD effectuées au cours de l'année scolaire 2024-2025 (ENT, logiciels, applications, outils numériques, etc.) débute cette semaine et se poursuivra jusqu'à la mi-septembre 2025.

Le renouvellement de la déclaration RGPD doit être effectué par la directrice ou le directeur d'école. Même si la première déclaration a pu être réalisée par un enseignant ou par vous-même, elle vaut pour l'ensemble de l'école. C'est pourquoi il vous revient, en tant que directeur ou directrice, de procéder au renouvellement de cette démarche pour votre école.

Vous pouvez accéder à l'extrait du registre de votre école via le lien ci-dessous :

[https://grist.numerique.gouv.fr/o/marvin/68WmZ95wprN6/Registre-de-suivi-des-traitements-ecoles?utm\\_id=share-doc](https://grist.numerique.gouv.fr/o/marvin/68WmZ95wprN6/Registre-de-suivi-des-traitements-ecoles?utm_id=share-doc)

*(Vous devrez vous identifier en cliquant sur 'Se connecter' en haut à droite puis en rentrant votre mail prénom.nom@ac-nice.fr, sélectionner l'académie de Nice puis saisir vos identifiants Esterel)*

Nous vous invitons à consulter attentivement cet extrait et à effectuer, dans les délais impartis, les actions nécessaires.

La validation de ces informations vaudra **accord tacite pour le renouvellement** des solutions listées au registre RGPD.

**⚠ À noter** : cette campagne concerne exclusivement les **demandes de renouvellement**. Aucune nouvelle solution ne pourra être ajoutée dans ce cadre. Pour toute nouvelle déclaration, merci d'utiliser l'application RGPD disponible dans votre espace Esterel.

Nous vous remercions pour votre coopération.

Pour toute question, vous pouvez contacter l'adresse suivante :

[pole.num06@ac-nice.fr](mailto:pole.num06@ac-nice.fr)

